



## Révision compensation financiere

Par **Markito**, le **27/03/2008** à **16:34**

Bonjour

Après 4 ans de divorce, un de mes deux enfants dont ma femme avait obtenu la garde a décidé de venir vivre avec moi.

De ce fait, nous avons décidé sans faire appelle a la justice d'annuler la pension alimentaire que je lui versais pour les deux, puisque que nous avons la garde d'un enfant chacun.

Aujourd'hui le fils qui est avec moi a passé 18 ans et poursuit des études supérieures alors que mon fils resté avec sa mère a 11 ans et fait ses études en collège.

Sachant que les frais d'un fils en etudes supérieures sont majorés par rapport a un collegien et que mon ex femme perçoit des revenus qui sont le triple des miens, pensez vous que j'aurais des chances d'obtenir une compensation financière de sa part en saisissant le JAF

Merci